

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 408

Artikel: Oui, il faut sauver Lavaux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 408 26 mai 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Jacques Schilt

Oui, il faut sauver Lavaux

Franz Weber aimerait être le Red Adair, le pompier suprême de la protection des sites. Il intervient sur appel et en dernier recours. Son outillage suisse est simple: le lancement d'une initiative populaire, sur base de dramatisation. C'est ainsi que le peuple vaudois est appelé à voter une disposition constitutionnelle du type « assistance à site en danger ».

Faut-il sauver Lavaux?

Le sujet mérite d'être examiné pour lui-même, sans allergie aux méthodes de F. Weber, sans tentative de le discréditer à partir de son accent ou de son prénom. Ne pas donner dans le genre anti-Franz, comme certains donnent dans le genre anti-Fritz!

Première question. Lavaux mérite-t-il une mention spéciale dans la Constitution? Car ce n'est pas le seul site digne d'intérêt du canton. C'est vrai, Lavaux n'est pas le seul, mais Lavaux est unique. Pourquoi? Parce qu'un paysage fait de vignes, de murs et de pentes est exceptionnellement délicat. Sur un terrain de forte déclivité, la moindre tache se remarque. Une seule villa de 100 mètres carrés suffit à transformer le Dézaley. Les lacs dont le bassin est fortement arborisé n'offrent pas la même fragilité. Voyez les lacs tessinois! Tant bien que mal, les villas accrochées sont camouflées par les arbres. Lavaux est un paysage sans arbres. Il a donc une originalité évidente, au chapitre de l'aménagement du territoire. Ainsi, quand le Conseil d'Etat cherche à noyer le problème en déclarant: pourquoi Lavaux seul et non pas tous les autres sites du canton, et qu'il rédige un texte formel introduisant dans la Constitution une disposition qui figure déjà dans la loi sur les sites, véritable attrape-nigauds baptisé abusivement contre-projet, il ignore délibérément la spécificité du problème viticole.

Preuve « a contrario ». Pourquoi Neuchâtel a-t-il classé toutes les vignes, même à Bevaix?

Deuxième question. N'est-il pas possible de protéger Lavaux avec les moyens existants?

Il faut répondre « non ». Quelques exemples.

Riex, commune pourtant modèle, a prévu une petite zone de développement du village en plein vignoble. Un particulier qui n'a rien à voir avec la culture de la vigne a planté... une villa. D'autres pourraient suivre. Il suffit de repérer l'emplacement. C'est une atteinte grave au site.

Villette avait fait un effort méritoire pour classer son vignoble. Mais le projet de construction lié à la protection du vignoble est architecturalement désastreux.

Cully et Grandvaux demeurent le ventre mou de la région.

Dès lors, la conclusion est évidente. Sans une impulsion forte venant du peuple, il y aura encore des dégâts à Lavaux.

Il ne s'agit pas de geler une partie du canton de Vaud; l'initiative a d'ailleurs la sagesse de prévoir que la loi réglera les modalités de la protection. Il s'agit d'en faire une région d'où l'on écarte ceux qui spéculent, ceux qui ne sont pas liés, par leur origine et leur travail à la vie de la région. Pas de dortoirs à Lavaux! Le « oui » s'impose donc.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Horlogerie : Convention collective et expectative; p. 3 : Genève : Un grand magistrat passerait chez les pétroliers - Dans les kiosques : Partis politiques; pp. 4/5 : Point de vue : Energie, économie et écologie - Objectif : une centrale nucléaire de moins - Un premier cap : des lois adéquates; p. 6 : Point de vue : Notules en passant - Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Un peintre; p. 7 : Vaud : Réforme scolaire: un sucre qui ne satisfait pas les parents - Un poème de Georges Haldas; p. 8 : Le débat sur le contrôle des banques a déjà eu lieu.